



EHPAD LES RESIDENCES DE BELLEVUE – 18 000 BOURGES

NOTE D'INFORMATION N°5/2021 A l'attention des familles et des proches

Bourges, le samedi 17 avril 2021

Objet : FOIRE AUX QUESTIONS

Mesdames, Messieurs,

Suite à des questions récurrentes portant sur certaines thématiques, il a été décidé de mettre à votre disposition une Foire Aux Questions afin d'apporter des réponses à vos interrogations.

FAQ : Foire Aux Questions

POURQUOI LES RESIDENTS SONT INCITES A PORTER UN MASQUE CHIRURGICAL ?

La recommandation du port du masque pour les résidents date du 24 juillet 2020. Nous avons reporté autant que possible l'application de cette recommandation qui est appliquée dans la plupart des EHPAD. Maintenant avec l'arrivée du variant anglais, il devient nécessaire de la mettre en application. Les équipes ont un rôle important pour accompagner les résidents petit à petit dans cette pratique et la consigne est de faire au mieux pour ceux qui sont en capacité de le porter.

Le port du masque par le résident lorsqu'il est en contact avec d'autres résidents ou des soignants a été décidé collégalement le 16 mars 2021 et validé lors du Conseil de Vie Sociale du 18 mars 2021 afin de renforcer les gestes barrières.

C'est actuellement la seule solution pour écarter au maximum le risque et limiter la contamination.

Depuis la mise en place de cette mesure, il est observé que dans la plupart des cas, les résidents en capacité de le porter se sont habitués au port du masque.

POURQUOI LE PERSONNEL N'EST PAS VACCINE EN TOTALITE ?

Trois principes ont été posés par le Ministère des Solidarités et de la Santé pour la vaccination : ¹

- non obligatoire
- gratuite
- haute fidélité (les vaccins devaient être validés par les agences du médicament)

La stratégie vaccinale a ciblé dans un premier temps, les résidents en EHPAD. C'est ainsi que ces établissements ont bénéficié de 3 campagnes de vaccination, pour les résidents et le personnel.

Au cours de ces 3 campagnes de vaccination, le Ministère des Solidarités et de la Santé une priorisation a été donnée aux professionnels de plus de 50 ans et ceux présentant des comorbidités. Cela toujours dans le principe du non obligatoire.

Les directions d'EHPAD et les fédérations de directeurs ont œuvré pour prolonger les campagnes de vaccination en EHPAD et l'élargir à tout le personnel.

C'est ainsi qu'au final la vaccination a été ouverte à l'ensemble des professionnels quelque soit l'âge et aussi à l'ensemble des prestataires et bénévoles intervenants et que les campagnes de vaccination ont pu être prolongées, avec une 5^{ème} (administration des doses les 30 et 31 mars et 1^{er} avril 2021) et 6^{ème} livraisons de doses de vaccins (administration des doses les 20, 21 et 22 avril 2021) prévues.

L'EHPAD fait régulièrement des campagnes de communication pour sensibiliser les professionnels à l'intérêt d'être vaccinés lorsque l'on exerce auprès d'une population fragile.

Le pourcentage d'agents volontaires a largement augmenté et la vaccination se poursuit donc.

¹ <https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/publics-prioritaires-vaccin-covid-19>

POURQUOI LES RESIDENTS NE SONT PAS VACCINES EN TOTALITE ?

Lors des 3 premières campagnes de vaccination certains résidents ont été écartés :

- Ceux présentant des contre-indications
- Ceux ayant contracté la COVID depuis moins de 3 mois.

Par ailleurs, certains résidents ont refusé le vaccin, après avoir reçu l'information du médecin lors de la consultation pré-vaccinale obligatoire.

Depuis, l'EHPAD de Bellevue, comme de nombreux autres EHPAD en France, a œuvré pour obtenir de nouvelles livraisons de doses de vaccin :

- pour les résidents qui sont entrés en EHPAD et qui n'ont pas encore reçu le vaccin,
- pour les résidents qui ont changé d'avis et ont décidé de se faire vacciner,
- pour les résidents qui sont à plus de 3 mois de la contraction de la COVID et qui peuvent désormais être vaccinés,
- pour les résidents pour lesquels la vaccination n'a pas été possible du fait de l'existence de contre-indications, qui depuis ont été levées par l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé.

La campagne de vaccination se poursuit donc et environ 80% de résidents devraient être vaccinés à la fin de la 6^{ème} livraison.

POURQUOI EST-IL ABSOLUMENT NECESSAIRE DE MAINTENIR UN RESPECT RIGoureux DES GESTES BARRIERES ?

L'effet maximal de la vaccination n'arrive qu'après la deuxième semaine de la seconde dose. Le vaccin protège à 95% du risque de développer une forme grave. Il permet à l'organisme de se défendre contre le virus. Mais à ce stade, il n'empêche pas la contamination par le virus.

Le ministère de la santé précise : "En l'état des connaissances, **les vaccins aujourd'hui disponibles ou en cours de développement réduisent la sévérité des symptômes, mais la réduction de la contagiosité est incertaine.**

C'est pourquoi, la vigilance maximale quant au respect des gestes barrières doit nécessairement être respectée pour éviter tout risque collectif.

Moyens mis en place dans l'établissement pour limiter la propagation (liste non exhaustive)

Résident	Plexiglass à table Port masque chirurgical lors de contact avec d'autres personnes Distanciation physique Lavage de main Activité par petits groupes ...
Personnel	Prise de température lors de la prise de poste Port masque chirurgical Lavage de main Proposition de prélèvements nasopharyngés (RT PCR) lors de retour de congés Rappels réguliers par l'infirmière hygiéniste sur les gestes barrières et mesures d'hygiène
Visites	Port masque chirurgical Prise de température Lavage de main Traçabilité des visites sur registre Nombres de visites limitées par créneau horaire

Les gestes barrières doivent être également maintenus en extérieur.

COMMENT PRENDRE RDV POUR UNE VISITE AUPRES D'UN RESIDENT ?

Les prises de RDV se font par téléphone auprès du secrétariat du **lundi au vendredi sur 2 créneaux (hors jours fériés) :**

**de 10h00 à 11H00
Et de 14h00 à 15h00**

Les visites ont lieu en chambre tous les jours de 14h00 à 17h00 (4 RDV max /plage horaire) sur une durée de 1 h 00

<p>Eglantines</p> <p>uniquement sur rendez-vous Contact : 02 48 57 88 56</p>	<p>Tilleuls</p> <p>uniquement sur rendez-vous Contact : 02 48 57 88 16</p>	<p>Géraniums</p> <p>uniquement sur rendez-vous Contact : 02 48 57 88 73</p>
<p>Fontaines émeraude</p> <p>uniquement sur rendez-vous Contact : 02 48 57 88 66</p>	<p>Roseraie</p> <p>uniquement sur rendez-vous Contact : 02 48 57 88 23</p>	<p>Terrasses de Bellevue</p> <p>uniquement sur rendez-vous Contact : 02 48 27 50 97</p>

UN ENFANT PEUT IL RENDRE VISITE A UN RESIDENT EN EHPAD ?

Dans la mesure de 2 visiteurs maximum, un enfant peut rendre visite à un résident accompagné d'un adulte à condition d'être en capacité de porter un masque chirurgical.

QUELLE EST LA DUREE DE L'ISOLEMENT POUR UN RESIDENT COVID ?

Dans l'état actuel des connaissances, un résident testé positif à la Covid 19 est isolé dans sa chambre entre 10 et 17 jours en fonction de ses capacités à respecter les gestes barrières.

PEUT -ON RENDRE VISITE A UN RESIDENT CONTAMINE ?

Désormais, pour les résidents contaminés à la Covid et confinés en chambre, la cellule de crise de l'établissement a pris la décision de rendre possible les visites des proches en chambre dans les mêmes conditions que les autres résidents (prise de rdv préalable – durée 1 h 00 – enregistrement dans le registre des visites). Cependant le port d'équipement de protection individuelle est renforcé et des explications sont fournies par le personnel sur la conduite à tenir dans la chambre et à la sortie de la chambre, pour limiter

au maximum tous les risques. Si un proche fait le choix de rendre visite à un résident contaminé, il est impossible d'assurer un risque zéro de contamination.

Pour info, sur la zone Covid actuelle aux Fontaines d'Emeraude, du fait des troubles de la déambulation, les résidents touchés par la Covid, sont confinés en zone et non en chambre. Cela leur permet de déambuler. De ce fait, Ils peuvent donc toucher à tout (portes de chambres – barres d'appui – tables). Il est donc impossible de permettre les visites dans ces conditions, le risque est trop important pour le visiteur.

Durant les périodes d'isolement en chambre, l'équipe d'animation organise, dans toute la mesure du possible, des temps de Visio sur Skype avec les familles et proches.

POURQUOI LE RESIDENT EST – IL CONFINE APRES ETRE SORTI EN FAMILLE ?

La situation sanitaire actuelle avec la remise en place du confinement national, l'arrivée du variant anglais, le taux d'incidence départemental publié régulièrement et consultable sur le site de l'agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire², incite à la plus grande prudence.

La cellule de crise a décidé de revoir cette décision, après avoir atteint à la mi-mai un taux de vaccination des résidents d'environ 80% et avoir passé les 15 jours qui suivent la 2^{ème} injection des derniers résidents vaccinés, pour modifier cette mesure très stricte.

Un Conseil de Vie Sociale extraordinaire sera proposé pour débattre avec les représentants des résidents et familles ainsi qu'avec les représentants du personnel, sur le sujet.

² https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/system/files/2021-04/Bulletin_ARSCVL-Covid19